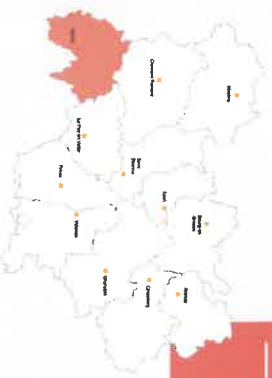


# Cantal

## BAROMÈTRE MENSUEL

### Février 2020



	Accidents	Tués	Blessés	dont blessés hospitalisés
<b>février 2020 (provisoire)</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>4</b>
février 2019 (définitif)	3	0	3	2
<b>Mars 2019 à Février 2020</b>	<b>100</b>	<b>10</b>	<b>104</b>	<b>65</b>
Mars 2018 à Février 2019	91	9	95	70
<b>Evolution sur les 12 derniers mois dans le Cantal</b>	<b>10%</b>	<b>11%</b>	<b>11%</b>	<b>-7%</b>
<b>Evolution sur les 12 derniers mois pour la France métropolitaine</b>	<b>0%</b>	<b>-2%</b>	<b>0%</b>	<b>%</b>

Accidents mortels	Catégories d'utilisateurs						Âges des victimes							
						autres	0-14	15-17	18-24	25-44	45-64	65-74	75 et+	
Février 2020						1			1					
Total 2020						1			1					
part	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	

Accidents mortels	Facteurs présumés connus (*)					Réseaux concernés					Localisation	
	Vitesse	Code de la route	Alcool	Stupéfiants	Santé	Autoroutes et VRU	RN	RD	VC	Hors agglo	agglo	
Février 2020	1							1				
Total 2020	1							1				
part	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	

Total des tués depuis janvier

**1**

**Le conseil du moment :**



DECODEZ LE CODE !

ZONE

30

**Quelles sont les règles ?**

**30** La zone 30 s'applique sur les routes de type "départementales" ou "communales" pour lesquelles la vitesse maximale autorisée est inférieure à 70 km/h. Elle s'applique également sur les routes nationales classées "zone 30".

**30** Si l'absence de panneau signalant la zone 30 est constatée à l'entrée d'une commune, la zone 30 s'applique sur l'ensemble du territoire communal.

**La vitesse, c'est un jeu d'équilibre !**

**La sécurité, c'est un jeu d'équilibre !**

La sécurité est un jeu d'équilibre. Elle se joue entre la vitesse et la sécurité. Elle se joue entre la vitesse et la sécurité. Elle se joue entre la vitesse et la sécurité.

**Sécurité ensemble.**

**l'ensemble de nos déplacements.**

17 km/h - 30 km/h

\* Un accident peut comporter plusieurs facteurs présumés connus  
Ce document est élaboré par l'ODSR à partir notamment de données accidents provisoires (remontées rapides consolidées)  
(1) Voies rapides urbaines, (2) Routes nationales, (3) Routes départementales, (4) Voies communales.